

Inscriptions le 19 Septembre 2026 (rstourisme@free.fr)
& 26 septembre (dépôt des dossiers)
Séjour : Réallon Raquettes du Mardi 19 au Vendredi 22 Janvier 2027

(Prestations selon notice d'information no 2027 - 1)

	❶ Mes coordonnées	❷ La personne qui m'accompagne		
Nom et prénom				
N° de licence				
Téléphone	Fixe : Mobile :	Fixe : Mobile :		
Email				
En cas d'urgence, prévenir	Nom : Tél :	Nom : Tél :		
Je m'inscris seul(e) :	Je règle un supplément chambre individuelle ☐ oui ☐ non Si NON, je partage une chambre double avec : ...Mme Dans le cas où je ne précise pas de nom et si le club ne trouve personne, je m'engage à payer le supplément chambre individuelle. Il en est de même en cas d'annulation de la personne prévue.			
Conditions générales de vente et notice d'information	☐ J'ai pris connaissance des CGV et de la notice d'information correspondant au séjour et en accepte le contenu : ☐ oui	☐ J'ai pris connaissance des CGV et de la notice d'information correspondant au séjour et en accepte le contenu : ☐ oui		
Assurances Montant non remboursable	☐ Je souscris l'assurance annulation et interruption de séjour : ☐ oui ☐ non <u>Dans tous les cas, je remplis le bulletin de souscription</u>	☐ Je souscris l'assurance annulation et interruption de séjour : ☐ oui ☐ non <u>Dans tous les cas, je remplis le bulletin de souscription</u>		
	Prix Unitaire	❶	❷	TOTAL
Prix du séjour (de 52 à 55 personnes)	430€			
Supplément chambre individuelle	45€			
Assurance annulation avant départ (incluse)	0€			
TOTAL GENERAL				

REGLEMENT : Le jour de dépôt des dossiers, joindre 1 seul chèque à l'ordre des Randonneurs Sanaryens

Par personne : 1 chèque de 430€ € + toutes les options (chambre Individuelle) encaissé vers le 29 SEPTEMBRE 2026	Par personne :
--	----------------

Ou Paiement par TPE (paiement en 1 seule fois)
Nombre de participants maximum : 55, voyage validé entre 45 et 51 au tarif de 460€ - Tout dossier incomplet sera refusé
Extrait des CGV de Léo Lagrange

L'annulation totale ou la modification partielle d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation – par personne pour les séjours avec restauration, par logement pour les séjours en location – selon les barèmes ci-après :

- De la date de réservation à 46 jours avant le début du séjour : 10% du montant du séjour +50€ frais de dossier
- Entre 45 et 31 jours avant le début du séjour : 25% du montant du séjour +50€ frais de dossier
- Entre 30 et 15 jours avant le début du séjour : 50% du montant total +50€ frais de dossier
- Entre 14 et 8 jours avant le début du séjour : 75% du montant total +50€ frais de dossier
- Moins de 8 jours avant le départ ou non présentation : 100% du montant total +50€ frais de dossier

Concernant les séjours groupes, des conditions spécifiques à chaque établissement pourront être appliquées, conformément au contrat groupe de séjour.

Les Randonneurs Sanaryens

Fait à le :
Lu et approuvé (mention manuscrite)